



Udaf

Landes

UNIS POUR LES FAMILLES

Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité :

15/15

Note globale :

97/100

En application

des dispositions légales, l'UDAF des Landes procède à la publication de son index d'égalité Femmes/Hommes pour la période de référence du 01/01/2022 au 31/12/2022 :

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles :

35/40

Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :

10/10

Indicateur d'écart de rémunération :

37/40

**Index égalité
hommes/Femmes**

2022